

AU PAS DE TIR

Tout licencié reste responsable de la sécurité au pas de tir.

En matière de sécurité, rien n'est pire que la routine... avant toute manipulation, demandez-vous si elle pourrait être dangereuse, pour les autres, pour vous ou pour le matériel... Si vous ne savez pas répondre à cette question, faites appel au Permanent, Il est là pour vous aider dans votre pratique sportive.

Rappel, il est formellement interdit :

- de se déplacer dans le stand avec une arme qui n'est pas en sécurité
- de se tourner vers quelqu'un avec une arme à la main, même si elle déchargée et en sécurité.

Les armes doivent toujours être manipulées avec précaution.

Arrivé au pas de tir, le tireur doit amener sa mallette sur sa table de tir et attendre que plus personne ne soit en avant de la ligne de tir pour sortir son arme.

L'arme doit être posée sur la table, en sécurité, canon dirigé vers les cibles :

- Pour un revolver : barillet ouvert, vide, et drapeau de sécurité inséré dans le canon
- Pour un pistolet : culasse ouverte, chambre vide, drapeau de sécurité inséré dans la chambre, chargeur vide tourné vers le tireur

Au-delà de deux tireurs sur le pas de tir 25 mètres, ceux-ci conviennent de désigner l'un d'entre eux pour assurer les commandements de tir, en cas d'absence d'un permanent à cette fonction de **directeur de tir**.

Le directeur de tir qui garantit la sécurité et le bon déroulement des séances de tir:

- Engagera les tirs par séries de 5 cartouches aux commandements « **tireurs à vos postes** » puis après positionnement de chaque tireur à son poste,
- « **chargez** » ce commandement autorise les tireurs à introduire une munition dans la chambre et à préparer leur arme pour le tir puis
- « **tirez ou feu** » qui donne l'autorisation de commencer à tirer
- Suspendra les tirs au commandement « **stop ou tir terminé, armes en sécurité sur les tables** ».

Rappel une arme en sécurité est :

- Désapprovisionnée : absence de munition dans la chambre, le barillet, le chargeur
- Culasse ouverte ou barillet basculé ou canon cassé, canon tourné vers les cibles
- Chargeur vide tourné vers les tireurs
- Drapeau introduit dans la chambre
- Après vérification que toutes les armes sont bien en sécurité, il permettra d'aller « **au résultats** » vers les cibles après avoir actionné le bouton poussoir rouge libérant la porte d'accès aux cibles et actionnant le gyrophare du pas de tir ainsi que la led.

- En cas d'incident de tir mineur, annoncer « incident » en levant le bras qui ne tient pas l'arme, tenir son arme sur la table, canon vers les cibles. A la fin de la série le tireur règle l'incident lui-même ou fait appel à l'expérience des autres tireurs sur place ou sollicite le Permanent
- En cas d'incident de tir présentant un risque particulier pendant une série, le commandement « **halte au feu** » pourra être déclamé en cours de tir. Toutes les armes devront alors être immédiatement mises en sécurité, les barilletts et chargeurs vidés. Le Permanent prendra le relai pour sécuriser le pas de tir.

Ces procédures doivent s'appliquer dans la plus grande cordialité et en respectant les cadences de tir de chaque tireur.

Un tireur ayant terminé sa série, après avoir mis son arme en sécurité, se tiendra en retrait de sa table pour marquer sa disponibilité.

Tout doit être mis en œuvre pour créer une ambiance de sérénité et de sécurité afin que tous les tireurs puissent pratiquer dans les meilleures conditions.

Pour ranger une arme, on attend que tous les tireurs soient revenus des cibles ou ne soient pas en avant du pas de tir.

Il est formellement interdit de manipuler une arme, un chargeur ou des munitions s'il y a encore quelqu'un en avant de la ligne de tir.

Pour ranger son arme, le tireur amène sa mallette vide sur la table, vérifie que son arme est bien en sécurité (barillet vide, chambre et chargeur vide) puis l'immobilise, à l'aide d'un verrou de pontet ou en la démontant, avant de la ranger dans sa mallette pour son transport.

Pour armer un revolver, le tireur utilisera sa main « faible », opposée à celle qui tient l'arme, qu'il tire à 1 ou 2 mains. Le tir en double action est interdit.

En accord avec le règlement ISSF, les armes ne seront chargées qu'avec 5 cartouches par série, quel que soit le calibre ou le nombre de coups possibles dans le barillet ou le chargeur.

En cas d'incident, le tireur doit essayer de mettre son arme en sécurité. S'il n'y arrive pas, il peut demander l'aide du Permanent. Si le permanent n'est pas présent, il peut demander à un autre tireur d'aller le chercher. En attendant, l'arme doit rester positionnée canon dirigé vers les cibles, qu'elle soit en sécurité ou non.

Comportement

Par courtoisie envers les personnes présentes au pas de tir, un tireur qui reprend le tir doit leur demander de mettre leur protection auditive.

De la même façon, les personnes désirant discuter le feront de préférence en dehors du pas de tir afin de ne pas gêner les autres tireurs pendant leur entraînement.

Les tireurs doivent laisser leur pas de tir propre et prêt à être utilisé par le tireur suivant.

Cela consiste à ramasser les douilles, jeter les cibles usagées dans la poubelle et remettre les pare-douilles en place si nécessaire.

ATTENTION : En dehors des 22LR, les douilles ne sont pas en vente libre... une boîte verrouillée est à disposition pour stocker les autres calibres avant recyclage.

Transport des armes

Elles doivent être déchargées :

revolver : barillet vide (ni munitions, ni douilles)

pistolet semi-automatique : chambre vide, chargeur vide et non introduit dans l'arme.

Elles doivent être immobilisées :

pour interdire leur utilisation immédiate

soit par un verrou de pontet

soit par démontage et transportées dans une mallette fermée.

Les munitions doivent être conditionnées en boîtes et transportées dans une pochette différente de celle de l'arme correspondante.

Pour le transport, arme dans la voiture, munitions dans le coffre, ou inversement.

Les armes doivent être accompagnées des autorisations de détention

Le tireur doit avoir sa licence de l'année sportive en cours.